



obligation de se déplacer pour une signature de caution sur un prêt bancaire

Par **nat 06**, le **11/08/2023** à **11:07**

Bonjour,

Suite à l'attribution de son prêt étudiant, et étant ses cautions, la banque exige que nous nous déplaçons à la banque , pour une signature de notre caution.Sauf que nous ne sommes pas dans le même département que notre fils. Et que pour signer un papier, cela revient cher entre frais d'essence et péage ,il ne faut pas exagérer, surtout qu'ils ont plusieurs documents notamment notre imposition, nos relevés de compte,nos bulletins de salaires ,je ne vois pas quelle fraude ,on pourrait faire!!!!

Doit on vraiment se déplacer? Tout est numérique ,maintenant et là il faut se déplacer??

Merci pour votre réponse

Par **Marck.ESP**, le **11/08/2023** à **11:28**

Bonjour

Juridiquement, c'est important, car des mentions manuscrites sont à écrire également. Néanmoins, si la banque dispose d'une succursale près de chez vous, ils pourraient faire suivre le contrat à signer auprès de celle-ci.

Un peu de jurisprudence

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-joan-dray/signature-caution-acte-cautionnement-elle-28067.htm>

Par **youris**, le **11/08/2023** à **11:58**

bonjour,

la signature de l'acte de cautionnement est un acte important puisque vous vous engagez à payer à la place du titulaire du prêt.

il n'existe pas de droit au prêt, si vous refusez les conditions de la banque, il n'y aura pas de prêt.

il fallait choisir une banque proche de votre domicile.

salutations

Par **Visiteur**, le **11/08/2023** à **12:39**

Bonjour,

Voyez si une procuration authentifiée par votre notaire ou votre mairie serait acceptable ?